

Des œuvres temporaires et réactivables dans l'espace public : le nouveau programme de commande publique du Cnap



Raphaël Zarka, *Rampe Cycloïdale*, 2015-2016. Installation réalisée avec le soutien de NikeSB et le concours des Abattoirs, Musée-Frac Occitanie Toulouse pour la Fiac 2018, Commande du Cnap en dépôt aux Abattoirs de Toulouse © Raphaël Zarka / Cnap / Photo : Yves Chenot

Sur une initiative du ministère de la Culture, le Centre national des arts plastiques (Cnap) lance un appel à candidature pour la commande de 15 œuvres temporaires et réactivables, destinées à l'espace public.

Inédite par sa forme, sans précédent par son ampleur, cette commande à destination des artistes sera portée en partenariat avec des collectivités territoriales.

Les œuvres issues de la commande seront conservées sous la forme d'un protocole et viendront enrichir la collection du Cnap ; elles pourront être réactivées ultérieurement, sur la base du protocole produit par l'artiste.

La première réalisation de ces 15 œuvres verra le jour dans le cadre d'un partenariat entre le Cnap et des collectivités territoriales de moins de 50 000 habitants qui auront souhaité faire bénéficier leur territoire de l'une de ces œuvres pour un temps donné (entre 2 et 5 ans).

L'APPEL À CANDIDATURE

L'appel à candidature pour la présente commande permettra de choisir 15 lauréats parmi les 30 artistes présélectionnés par un comité de sélection composé de deux représentants du ministère de la Culture, deux représentants du Cnap, deux représentants des collectivités territoriales, deux personnalités qualifiées dans le secteur de l'art contemporain et deux artistes. Les 30 candidats seront alors invités à réaliser une étude pour une œuvre dont le coût de production ne devra pas dépasser 25 000 € TTC.

Les 15 lauréats percevront 15 000 € TTC de rémunération artistique, et les 15 artistes non retenus seront dédommagés à hauteur de 2 500 € TTC pour leur étude.

DIFFUSION ET RÉPARTITION

Aisément réactivables pour être présentées successivement dans différents lieux, les œuvres à protocoles se présentent comme une alternative aux œuvres in situ, et créent des conditions de rencontres entre le grand public et la création contemporaine en dehors des espaces réservés à l'art.

Ainsi, le Cnap ambitionne, à travers cette commande artistique et ce partenariat avec les collectivités territoriales, de permettre une plus grande diffusion de l'art contemporain sur tous les territoires, dans des contextes variés.

Le Cnap se propose d'aller au-devant de régions moins favorisées en matière de culture et de contribuer à une meilleure répartition des projets de commande publique sur l'ensemble du territoire national.

Également, la commande d'œuvres offre un environnement de création stimulant pour les artistes, leur permettant de concevoir des projets pour l'espace public moins contraints par les problématiques de conservation des matériaux sur le long terme.

D'une ampleur nouvelle, cette commande nationale est ouverte à des pratiques artistiques diverses. Elle s'adresse à des artistes qui évoluent dans le champ large des arts visuels (sculpture, peinture, design, photographie, nouveaux médias, etc.)



Katinka Bock, *Horizontal Alphabet* (black), 2016. Installation au Musée des Civilisations de l'Europe et de la Méditerranée. Commande du Cnap en dépôt au Mucem. © Architecte Corinne Vezzoni et associés. © Katinka Bock / Cnap / Photo : Julie Cohen

LES PROTOCOLES DANS LES COLLECTIONS DU CNAP

Plus largement, cette commande d'œuvres s'inscrit dans le cadre d'un programme expérimenté par le Cnap depuis 2015, qui propose à des artistes de concevoir une œuvre réalisée, à chaque nouvelle présentation, à partir d'un protocole.

Le protocole – désigné de multiples façons au cours de l'histoire (instructions, mode d'emploi, scénario, partition, etc.) – demeure ainsi la seule trace de l'œuvre subsistant une fois celle-ci démontée. Si l'établissement ou la collectivité qui demande l'œuvre en dépôt doit activer et produire la pièce, le Cnap doit quant à lui s'assurer du respect de l'intégrité de l'œuvre.

EXEMPLES

À titre d'exemple, la *Rampe cycloïdale* (2015-2016) de Raphaël Zarka, après avoir été installée au pied du Grand Palais pendant la FIAC 2018, est désormais déposée pour deux ans auprès des Abattoirs-Frac Occitanie à Toulouse.

De même, les œuvres *Horizontal Alphabet* (Black, 2016) de Katinka Bock et *Antares-Mulde LS* (Star-Rise Alignment, 2017) de Reto Pulfer font l'objet de dépôts, tandis que leurs protocoles sont conservés dans les réserves du Cnap.

Quelques exemples trouvent également leur équivalent parmi les acquisitions du Cnap, comme *La Licorne Eiffel* (2009) de Yona Friedman, *Jardin suspendu* (2008) de Mona Hatoum ou *Une ligne* (1954-2003) de Vera Molnar.



Yona Friedman, *La Licorne Eiffel*, 2009. Installation réalisée au Centre international d'art et du paysage de l'Île de Vassivière. Commande du Cnap en dépôt au Ciap.
© Adagp, Paris

CALENDRIER

17 février au 2 mars 2020 | Dépôt des candidatures par les artistes

Semaine de 6 avril 2020 | Présélection de 30 artistes

Printemps 2020 | Manifestation de la part des collectivités territoriales de leur intérêt pour ce projet

Début septembre 2020 | Sélection des 15 lauréats

Contact service de la communication du Cnap

Sandrine Vallée-Potelle
T. + 33 (0) 1 46 93 99 55
sandrine.vallee-potelle@culture.gouv.fr

Contact presse Agence Communic'Art

Oriane Zerbib
T. + 33 (0) 1 71 19 48 04
ozerbib@communicart.fr